

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 25 MAI 2022**

Délibération
n°2022.05.061.B

**Préparation de l'appel à
candidature auprès des
Territoires de Nouvelle
Aquitaine (ACC) :
demande de subvention
FEADER auprès de
l'Europe**

LE VINGT CINQ MAI DEUX MILLE VINGT DEUX à 17 h 30, les membres du Bureau Communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 19 mai 2022

Secrétaire de Séance : Gérard DEZIER

Membres présents : Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Michel BUISSON, Gérard DEZIER, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Jean-Luc MARTIAL, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Anne-Marie TERRADE, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir : Xavier BONNEFONT à Michel ANDRIEUX, Gérard DESAPHY à Isabelle MOUFFLET, Hélène GINGAST à Michel GERMANEAU, Michaël LAVILLE à Hassane ZIAT, Pascal MONIER à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU à François ELIE,

Excusé(s) : Dominique PEREZ

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 25 MAI 2022

**DÉLIBÉRATION
N° 2022.05.061.B**

COOPERATIONS INTERNATIONALES -
CONTRACTUALISATION

Rapporteur : Monsieur ROY

PREPARATION DE L'APPEL A CANDIDATURE AUPRES DES TERRITOIRES DE NOUVELLE AQUITAINE (ACC) : DEMANDE DE SUBVENTION FEADER AUPRES DE L'EUROPE

La communauté d'agglomération du Grand Angoulême, ainsi que la communauté de communes La Rochefoucauld Porte du Périgord, territoire de contractualisation regroupant 67 communes, ont souhaité déposer conjointement une candidature commune à l'appel à candidatures (AAC) de la région Nouvelle-Aquitaine sur l'Objectif Stratégique n°5 (OS5) « approche territoriale » du programme opérationnel FEDER 2021/2027, sur le prochain programme LEADER 2023/2027 ainsi que sur le futur contrat régional.

Dans le cadre de cette candidature, les deux collectivités ont souhaité faire appel à une prestation extérieure pour :

- la concertation auprès des acteurs publics et privés du territoire au sein des deux EPCI d'une part,
- l'écriture de la stratégie et son plan d'actions en vue de répondre à l'appel à candidatures, d'autre part.

C'est dans ce cadre que les agences Neorama et Chalenges Publics ont été retenues comme prestataires.

Pour l'élaboration de la stratégie locale de développement et le plan d'actions Programmation 21-27, la candidature à l'AAC de la région Nouvelle-Aquitaine, et le futur contrat régional, GrandAngoulême a également mobilisé et mobilisera sur l'année 2022 du « temps agents ».

La présente demande de subvention FEADER (fonds européen agricole pour le développement rural), dans le cadre du programme européen Leader « Pays de l'Angoumois » 2014/2020, porte donc sur ces prestations externes de cabinets d'études, et le temps interne mobilisé sur cette mission d'élaboration de la stratégie territoriale.

Le plan de financement prévisionnel de cette demande serait le suivant :

Dépenses	Montants TTC	Recettes	Montants HT	%
Prestation Neorama / Chalenges publics Temps RH mobilisé	31 440 €	FEADER	44 198 €	80 %
		Autofinancement	11 050 €	20 %
	23 808 €			
TOTAL	55 248 €	TOTAL	55 248 €	100 %

Je vous propose :

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel pour la préparation de stratégies locales de développement Programmation 21-27, tel que présentée ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée, à solliciter une subvention auprès du FEADER (fonds européen agricole pour le développement rural), dans le cadre du programme européen Leader « Pays de l'Angoumois » 2014/2020.

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer tous les documents afférents à ce projet.

**APRES EN AVOIR DELIBERE
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE**

Certifié exécutoire	
<u>Reçu à la préfecture de la Charente le :</u> 30 mai 2022	<u>Affiché le :</u> 30 mai 2022